



## SOMMAIRE

**Éditorial: Rentrée, R. Lécuyer, ..p.1**  
**Les régions, .....p. 2, 3, 4**  
**Rencontres parlementaires sur la santé mentale, C. Ballouard, ..p. 4**  
**Hommage, C. Ballouard, ..... p. 4**  
**Tribune libre: Sauvons la psychologie universitaire, sauvons les psychologues, J.L. Viaux, .....p.6**  
**Psychologie à l'Université : un paysage en mutation profonde, des enjeux majeurs pour la discipline, B. Schneider, .....p.7**  
**Appel à candidature,.....p. 9**  
**Article 52: du bon usage du temps? .....p.9**  
**Le QI en question, réponse de C. Meljac.....p. 9**  
**Prévention de la dépression, B. Guinot, .....p. 10**  
**Le NEPES : M.J Robineau,.....p. 11**  
**Compte rendu, F. CORMAN...p. 11**  
**Rejoignez la Fédération, .....p.12**

### Directeur de la publication

Roger LECUYER

### Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

### Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75  
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

## Rentrée

C'est la rentrée ! C'est aussi le début d'une période importante pour la FFPP. Du 11 au 13 octobre va se tenir le colloque sur psychologie et psychopathologie de l'enfant. Si la tendance actuelle se confirme, ce sera le plus important colloque francophone de psychologie jamais organisé.

Le 8 décembre prochain, le Conseil d'Administration Fédéral de la Fédération doit élire le futur président et le futur secrétaire général de la FFPP, qui prendront leurs fonctions un an plus tard. Les sortants ne peuvent se représenter et il s'agit donc d'un tournant important dans la vie de la jeune Fédération : la génération des fondateurs laisse la place à une nouvelle. De plus, comme nous l'avons déjà signalé, les nouveaux statuts récemment adoptés permettent que la présidence soit assurée conjointement par un praticien et un universitaire qui décideraient de se présenter comme co-présidents. Ce changement est porteur d'une symbolique forte : celle du travail en commun des universitaires et des praticiens qui est un des axes majeurs de la politique de la FFPP. Il reste à espérer que les candidats seront nombreux pour ces postes.

Comme je le signalais dans l'éditorial du dernier Fédérer, 2008 doit être l'année du lancement de la certification professionnelle EuroPsy, et la FFPP va commencer à s'y préparer, en liaison étroite avec l'EFPA. C'est un changement important dans le paysage de la psychologie européenne et donc française qui va ainsi démarrer.

Dès maintenant, la FFPP prépare le colloque suivant : les troisièmes Entretiens de la Psychologie auront lieu du 3 au 5 juillet 2008 dans les locaux du siège de l'Université Paris-Descartes, 12 rue de l'École de Médecine. Ces Entretiens seront les premiers à caractère réellement international puisque organisés conjointement par la Fédération Française, la Fédération Belge et la Fédération Suisse. Dans un délai de moins de 9 mois, la FFPP et ses partenaires organiseront donc deux colloques francophones internationaux. La thématique de ces entretiens est elle aussi importante : « Le psychologue : une valeur ajoutée ! ». La réflexion est aussi une défense et illustration de la profession.

D'autres projets sont en cours pour cette année académique: le lancement des premières formations organisées par la FFPP. En 2008 toujours, les représentants de la FFPP siégeront pour la première fois au Comité National Français de Psychologie Scientifique. La logique de cette présence est que la FFPP soit, comme et avec la SFP, représentante de la France à l'Union Internationale de Psychologie Scientifique

En 2009 est prévu un grand colloque sur le vieillissement, et la place des psychologues dans la recherche et les dispositifs mis en place pour faire face à l'augmentation de la population âgée.

Mais il nous faut aussi suivre quelques feuillets dont nous nous passerions bien. Le fameux décret en conseil d'État d'application de l'article 52 de la loi sur la santé... de 2004 n'est toujours pas paru. La FFPP veille, et elle continuera à tout faire pour que face aux dangers qui nous menacent dans ce domaine, la collaboration entre les principales organisations de psychologues soit effective et efficace.

Ce n'est pas le seul domaine dans lequel nous souhaitons collaborer : l'ouverture lancée au forum d'Avignon par la Fédération doit se poursuivre et le thème de la réglementation du code continuera à être discuté entre organisations.

Une rentrée qui ouvre donc des perspectives de travail importantes à court et moyen terme. Une rentrée qui va nécessiter un engagement toujours plus important des membres de la FFPP : il y a bien des responsabilités à prendre dans les instances de la Fédération. Une rentrée marquée par le développement certes trop lent à notre goût mais continu de la dynamique et de l'influence de la FFPP. Bref : une rentrée exaltante !

Roger Lécuyer



[guadeloupe\\_ffpp@yahoo.fr](mailto:guadeloupe_ffpp@yahoo.fr)

**L'association des Psychologues de la Guadeloupe membre de la FFPP, invite les psychologues à venir débattre et présenter ce qui fait identité parmi la communauté professionnelle.**  
**Nous nous associons à la pleine réussite de leur journée**  
**Le comité de rédaction**

### 30 ANS LE TEMPS DE LA RE-CONNAISSANCE : Mémoire, Transmission, Héritage

L'association des Psychologues de la Guadeloupe vous invite à fêter avec elle son 30<sup>e</sup> anniversaire en Janvier 2008.

A cette occasion, nous convions tous les psychologues de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et...d'ailleurs, à participer à cet évènement (qui sera ouvert au public) par leur présence mais aussi par leur contribution « intellectuelle », sous toutes ses formes...

En effet, il s'agit pour nous d'illustrer 30 années d'un « passage » qui sera le fil conducteur de notre manifestation autour des mots-clés : « Reconnaissance, Mémoire, Transmission, Héritage... ».

Ainsi, nous souhaitons votre collaboration pour enrichir le contenu de cet évènement grâce à vos communications. Elles pourront s'inscrire dans le cadre suivant de problématiques et questionnements retraçant l'évolution du métier et de la discipline en Guadeloupe et aux Antilles-Guyane au cours des 30 dernières années, au sein d'une société elle-même en mouvement :

\* Reconnaissance en tant que psychologue, être reconnu de ses pairs, des siens, s'interroger sur qui on est (questionnement identitaire), méconnaissance et connaissance de la profession et de la discipline, la filiation de pensée et affiliation ou appartenance professionnelle, question de l'altérité : reconnaissance de l'autre ?

\* Reconnaissance sociale du psychologue : regard de l'autre, de la société,

\* notion de place ou de légitimité du psychologue : Se donne-t-il les moyens d'être reconnu ? Sur quelle scène est-il présent ? A quel moment fait-on appel au psychologue ? Les

représentations du psychologue ? Quelles sont les attentes du public ?

\* Que veut dire être héritier ? Quel héritage avons-nous de la psychologie aujourd'hui ? Après 30 années, qu'avons-nous accumulé ?

\* Quel patrimoine nous est délivré en Guadeloupe et aux Antilles-Guyane ?

Quel héritage le psychologue actuel reçoit-il des « aînés » ?

\* Qu'avons-nous à transmettre en tant que psychologue ? Quelle est notre responsabilité ? Questionner le lien entre les psychologues : Qu'est-ce qui est en « souffrance » dans le lien ? Délitement du lien au niveau social et entre les psychologues : isolement ? Que pouvons transmettre sans lien corporatiste ?

\* De quoi fait-on mémoire ? Que disent les psychologues de la société en fonction de l'époque, du contexte social ? Quelles traces ? Quels sont les écrits et sur quelles problématiques les psychologues se sont penchés en Guadeloupe et aux Antilles-Guyane ?

\* Quelle est la raison d'être d'une association regroupant des psychologues ? Les psychologues ont-ils la conviction de sa nécessité ? Et pour le public à quoi sert-elle ? Les psychologues se sentent-ils concernés par les grandes questions qui touchent à leur profession ?

\* La pratique du psychologue et l'évolution d'une demande sociale entre surconsommation (le psychologue est interpellé de manière intempestive pour des banalités...) et méfiance (le psychologue serait doté de pouvoir, d'un don de voyance, d'une faculté d'analyse exceptionnelle...)

Le statut de la parole et le poids des mots dans nos sociétés (besoin de parler, de se confier...), la fonction attribuée au psychologue : mettre du sens au dire !

En quoi l'activité et les questions du psychologue sont-elles un miroir des préoccupations de la société dans son contexte politique, économique, culturel ?

Voilà une liste de suggestions pour orienter vos réflexions. Nous attendons vos propositions d'interventions avec un résumé de 10 lignes, au plus tard le 5 Octobre 2007.

Adressez-nous tout cela par mail à l'adresse :  
[a-psy-g@wanadoo.fr](mailto:a-psy-g@wanadoo.fr)

Merci et à bientôt !  
Le bureau de l'APSYG



[aquitaine@ffpp.net](mailto:aquitaine@ffpp.net)  
Nos permanences  
à l'intention du public  
ont repris en septembre.

Prochaine permanence à l'attention du public le  
mardi 9 octobre  
de 18h à 20h

Prochaine réunion à thème (psychologues)  
mardi 9 octobre de 20h30 à 22H

Salle 605 du Complexe de la République, rue Carnot à  
Pau (64000), pour ces deux manifestations.  
tel de la coordination: **06 17 68 34 26**

Fédérer 29





## Du nouveau dans la coordination régionale de Bourgogne!

La Région Bourgogne est dotée d'un nouveau bureau.

Les membres sont

- Dian BAEV (Psychologue, exercice en cabinet libéral, Dijon),
- Jean-Yves BAUDOIN (Maître de conférences en psychologie cognitive à l'Université de Bourgogne),
- Frédérique BELLIS (psychologue clinicienne, Hôpital d'Enfants, service de pédiatrie 1, CHU, Dijon),
- Céline SOUILLOT (psychologue clinicienne, CHS de l'Yonne)
- Aubeline VINAY (Maître de conférences en psychologie clinique à l'Université de Bourgogne).

Vous pouvez les contacter en écrivant à [bourgogne@ffpp.net](mailto:bourgogne@ffpp.net).



## Coordination Régionale de Lorraine

Suite à la réunion du 07/09/07, nous avons décidé de repousser la date de l'Assemblée Générale constituante au

**vendredi 26 octobre à 19h,**

Campus Lettres et Sciences Humaines, Université Nancy 2.

L'ordre du jour de l'AG :

- Élection du bureau régional.
- Présentation de la procédure de mise en place de la Coordination Régionale
- Réflexion sur les thèmes de travail : choix de thèmes, propositions de modalités d'action.

La coordination lorraine dispose déjà de son adresse de courriel : [lorraine@ffpp.net](mailto:lorraine@ffpp.net)



## Coordination de la région Centre

Le vendredi 29 juin le bureau provisoire de la coordination de la région centre s'est réuni à Orléans. Il a mis en forme le projet de règlement intérieur pour la coordination régionale qui, conformément aux statuts sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

La date de celle-ci a été fixée au 6 octobre 2007. Elle se tiendra à SAINT JEAN DE LA RUELLÉ, près d'ORLÉANS, de 9h 30 à 12h 30, dans les locaux de l'Institut régional des jeunes sourds. Toutes les indications utiles pour s'y rendre seront jointes à la convocation.

D'autre part le bureau a souhaité ouvrir cette assemblée générale à tous les psychologues intéressés afin de les informer sur les objectifs de la fédération.

Cette invitation, qui n'implique bien sûr pas le droit de participer aux votes, fera l'objet de la plus large diffusion possible.

Notre Assemblée Générale régionale se tiendra  
**Le Samedi 6 octobre 2007,**  
**de 9 h 30 à 12 h**

### A l'Institut Régional des Sourds et Déficiants Auditifs (IRSDA)

26 rue Abbé de l'Épée  
45140 Saint Jean de la Ruelle

Pour tous renseignements : [centre@ffpp.net](mailto:centre@ffpp.net)  
Ou téléphoner au siège le mardi après-midi :  
**(0) 1 43 47 20 75**

[centre@ffpp.net](mailto:centre@ffpp.net)



[limousin@ffpp.net](mailto:limousin@ffpp.net)  
12 rue Paul Savigny

87000 Limoges  
☎ 05 55 36 14 11

**Prochaine réunion**  
**le mardi 23 octobre 2007**  
**à 20 heures 30**

(Dans une des salles derrière la mairie de Limoges le lieu exact sera précisé dès que possible sur le site de la FFPP)

**Ordre du jour :**

- Nouvelles de la région et du national
- Présentation par plusieurs psychologues qui rendront compte des conférences, ateliers et tables rondes qui les auront particulièrement intéressées au cours du "Colloque Francophone :

Psychologie et psychopathologie de l'enfant.  
30 ans de clinique, de recherches et de pratiques" qui aura lieu à Paris les 11, 12 et 13 octobre prochain.

- Ces présentations seront entrecoupées d'échanges et débats avec les personnes présentes

**Lundi 24 septembre**  
**Réunion de la commission**  
**« Rôle et place du psychologue dans le champ de la santé »**

à 20h30 salle Blanqui derrière la mairie à Limoges. Ce groupe de travail est ouvert à tous les psychologues intéressés par cette question. N'hésitez pas à téléphoner si vous souhaitez d'autres renseignements.



[nordpasdecalais@ffpp.net](mailto:nordpasdecalais@ffpp.net)

La coordination régionale  
du Nord Pas de Calais  
propose tout au long de l'année des

### ateliers d'aide à l'insertion des jeunes psychologues

Le premier atelier se déroulera

SALLE A2521  
4<sup>ème</sup> étage de l'UFR de Psychologie  
Le jeudi 27 septembre à 18h

Une participation de 5 euros sera demandée.  
Pour toute information complémentaire,  
nous contacter à [nordpasdecalais@ffpp.net](mailto:nordpasdecalais@ffpp.net)  
ou directement sur le FORUM de la FFPP dans la rubrique  
Nord Pas de Calais (<http://ffpp.net>)



Trois tables rondes ont été organisées sur le défi des maladies mentales le 13 septembre dernier et se voulaient un travail d'amorce d'un processus de concertation du prochain plan de santé mentale. Le premier drama à déplorer, la baisse démographique des psychiatres, 40 % à l'horizon de 2020, mais rien n'est encore dit à cette occasion sur le rôle à confier et à faire jouer aux psychologues et à leurs atouts : la FFPP va s'y employer bien évidemment. La conjoncture, et le premier orateur, mettent l'accent sur des fléaux qui ne présentent pas nécessairement des pathologies mentales associées comme le suicide, la dépression et les psycho-traumatismes. Dans le contexte actuel, ces phénomènes retiennent toute notre attention par la saisie de la détresse psychologique à prendre en compte qui vient ainsi se glisser entre maladie et santé mentales. Une autre fonction du psychologue est questionnée à partir d'un credo qui est moins nouveau que nouvellement médiatisé, les faux souvenirs induits. Ils mettent particulièrement l'accent sur la nécessité que les professionnels soient formés pour prendre en charge les personnes en détresse. Suivez nos regards inquiets et vigilants sur la réglementation du titre de psychologue, un dossier que la FFPP suit toujours de très près. Le syndrome des faux souvenirs induits met en évidence le manque de formation de psychologues amenés à prendre au pied de la lettre les plaintes des personnes, à encourager des scénarios de maltraitance, à ignorer le fonctionnement de la mémoire et le rôle des souvenirs et à demeurer fascinés par les souvenirs des personnes qui viennent les voir, celles-ci étant séduites par un savoir prêt-à-porter et prêt-à-dire. L'amalgame opéré entre décryptage et lecture intuitive conduit à un mépris du sujet et à une obération des fantasmes des personnes quand il ne s'agit pas d'une compensation personnelle par la génération de drames familiaux à travers ces accusations d'inceste envers des pères qui ne les ont pas commis. Ces « psychodérapeutes » mettent en relief la formation des psychologues, encore faut-il que la communauté de santé publique s'en rende suffisamment compte pour confier à ceux-ci des responsabilités : la FFPP y veille scrupuleusement. A suivre donc.

C. Ballouard



CONSULTEZ L' AGENDA DU SITE  
<http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php>

Colloques, congrès, séminaires, journées d'étude  
Evénements de la FFPP: dates des réunions , rencontres nationales ou régionales  
Vous pouvez également poster les événements en lien avec la profession.

Saviez vous qu'en commandant vos ouvrages  
**à partir du lien Amazon du site de la FFPP,**

(Cliquez sur un des livres présentés)  
celle-ci reçoit une commission sur la vente effectuée?  
Alors n'hésitez plus! Vous participez ainsi à la  
maintenance du site  
( anonymat sur les commandes)

**amazon.fr**

Vous pouvez également proposer également des ouvrages

Envoyez un courriel à [siège@ffpp.net](mailto:siège@ffpp.net)  
En indiquant en objet livres amazon



### Un grand bonhomme s'en est allé:

**Robert Pagès** est décédé le 25 juillet dernier à l'âge de 88 ans, c'est un des piliers de la psychologie sociale qui s'en va. Aussi anarchisante que matérialiste, son œuvre, même non publiée, est immense et ne laisse pas seulement des nœuds, des innoeuds, des anoeuds et des énoeuds. Il avait noué avec la FFPP des liens forts et sa présence aux Entretiens par exemple était le témoin de la vitalité de cet homme qui a fait vrai sens et effervescence d'un Laboratoire de Psychologie Sociale de 1968 à 1986, inclassable, mais néanmoins associé CNRS, et dont beaucoup reconnaissent avec ferveur "l'indispensabilité". Robert Pagès, c'était quelqu'un !

Christian Ballouard

### Saisine de la CNCDP

Une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.

**L'espace de la tribune libre est réservé à à tous ceux qui veulent exprimer un point de vue, une position, une opinion, en lien avec la profession. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs.**

## Sauvons la psychologie universitaire, sauvons les psychologues.

**Jean-Luc VIAUX**  
**Professeur de Psychologie**  
**Université de Rouen 76821 Mont-Saint-Aignan**

L'université va connaître dans les années qui viennent des bouleversements organisationnels de grande ampleur, moins parce que les idéologues qui veulent la mort d'une mythique université soixante-huitarde sont au pouvoir, que parce qu'entre les déçus et les féodaux, entre les comptables et les « inventeurs » rien ne va plus et qu'une machine crispée ne peut plus évoluer, d'autant que son conducteur, l'Etat, ne sait même plus diriger l'engin. Qui ne veut pas d'une réforme de l'université ? Personne. Ce qui ne veut pas dire que tout le monde (loin de là) veut des réformes Péresse-Sarkozy. La première qui vient d'être votée n'est pas une réforme « de » l'université mais de sa gouvernance et elle a deux fondements : faire la part belle au « présidentielisme » à la mode, et faire entrer l'université dans le « libéralisme », qu'en d'autres temps on qualifiait de capitalisme sauvage : tout ce qui ne sert pas le pouvoir de l'argent est sans intérêt.

Les psychologues auraient tort de se désintéresser de ce qui se passe : l'avenir de la profession est en train de se jouer sur cette réforme, puisque—fait exceptionnel — seules les universités forment et habilitent les professionnels de la psychologie.

Demain les Présidents d'université auront pouvoir de récusation sur les nominations aux postes d'enseignants de psychologie, demain un comité (nommé !), toutes disciplines confondues, remplacera la commission des spécialistes, notre chère « 16<sup>ème</sup> section » où se mitonnaient d'ardents règlements de comptes et compromis entre sous-disciplines, mais qui au moins était composée de psychologues. Demain il n'y aura de représentants des enseignants de psychologie au CA des universités que s'ils militent dans des syndicats « fédéralisés », ce qui veut dire que les départements de psychologie seront à la merci de ceux qui depuis toujours refusent leur autonomie, notamment la médecine, qui n'est que peu touchée par la réforme. Demain pour assurer l'indépendance et la cohérence des formations en psychologie, la survie de nos masters, il faudra en assurer la « rentabilité » : dans sa lettre de mission à la ministre le Président de la République indique clairement qu'il ne faudra financer que les formations qui donnent une certitude d'insertion. Les sciences humaines sont, sans équivoques possibles, visées.

Rappelons nous : dans les années 1980 le sursaut qui donna lieu à la longue marche vers l'obtention du Titre de psychologue eu lieu quand une ministre des universités s'en pris aux DESS en général. Ce qui faillit coûter cher aux UFR de psychologie fut salvateur. A l'appel de C. Chiland, relayée et soutenue par la SFP (R. Ghiglione) puis le SNP, l'ACOF le SPEN et bien d'autres ce fut un amphi, puis une coordination, puis l'ANOP : un combat anticipateur dont le résultat est aujourd'hui que licence ET Master sont indispensables pour l'obtention du Titre (unique !) de Psychologue.

C'est dire que la réforme de la gouvernance des universités, du poids des UFR dans les Conseils d'administration, la sélection ou non sélection en Master etc. n'est pas pour nous une affaire secondaire : que pèseront les départements de psychologie demain dans des universités poussées à la rentabilité ? Quels moyens auront nous pour gérer cette contradiction folle d'une non sélection en Licence (3 premières années) qui organise l'entrée en masse en psychologie (comme dans quelques autres disciplines), et un « massacre » entre le Master 1 et le Master 2 (1 entrée pour 5 à 10 candidats), ce qui fournit l'argument imparable que nous sommes les organisateurs de « l'échec massif » en université ?

A qui ferons nous entendre qu'avec plus de 3000 diplômés par an les psychologues sont déjà trois fois trop nombreux pour un marché du travail équilibré, que c'est une des raisons de leurs sous-salaires chroniques, et qu'il faut donc **ajuster drastiquement les flux étudiants en psychologie, sans pour autant supprimer en masse les filières ?**

Il existe une issue. Elle suppose de mettre fin dans l'urgence à quelques prises de positions tactiques, et à refaire l'unité défaits après les états généraux, pour la vouloir ensemble et l'imposer par tous moyens.

Le texte de loi, en dehors de ses aspects les plus difficiles à admettre sur la gouvernance, contient cet article

« Art. L. 713-1. – Les universités regroupent diverses composantes qui sont :

« 2° **Des écoles ou des instituts, créés par décret, sur proposition du conseil d'administration de l'université, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;**

Il est URGENT pour sauver non pas la clinique, toute seule, ou la psycho de ceci ou de cela mais la profession de psychologue et la recherche en psychologie, de demander partout dans toutes les universités, dans tous les rectorats, auprès du ministère, et tous ensembles, que soient créées des Ecoles ou des **Instituts Universitaires de Psychologie, pour former des psychologues.** Avec deux arguments solides :

1 - les actuels départements de psychologie ont pour vocation de former des professionnels sur un marché de l'emploi précis, correspondant à une demande d'aide aux publics les plus fragiles, et à des demandes sociales exponentielles, dans tous les secteurs : la maîtrise du ratio demande/formation, ne peut être réelle que s'il existe une maîtrise du nombre de places en formation – ce qui est possible dans des instituts et impossible dans le tronc commun universitaire, non sélectifs.

2- Il n'existe aucune autre voie de formation au métier de psychologue depuis 1985, et cela n'a posé aucun problème. Il faut donc distinguer l'enseignement « de » la psychologie, de la formation de psychologues professionnels, adaptés à la demande sociale.

Oui mais, que deviendront alors les masses d'heures enseignées en Licence, et les enseignants des départements de psychologie qui les assument ? Précisément : pour réduire les abandons et échecs un flux important d'étudiants des trois années de licence, il faut continuer à promouvoir des licences avec des vocations différentes de celle de former des psychologues : travailleurs sociaux, médecins, enseignants, gérants de tutelles etc. ont besoin de savoirs « en » psychologie, dispensés dans de bonnes conditions. Il faut promouvoir des licences professionnelles « à contenus psychologiques » mais pas exclusivement et différencier les voies courtes, de la formation « exclusive » au métier de psychologue, selon un standard européen.

Ces arguments sont, de mon point de vue, dans l'air du temps, et cohérent avec des réformes que nous allons subir, au risque d'y être laminés.

J'appelle tous les psychologues, tous les responsables d'organisations grandes et petites, fédérées ou non, à en débattre, **à se saisir d'une opportunité de changer radicalement la donne et d'asseoir la formation des psychologues dans les temps d'aujourd'hui.** J'invite tout particulièrement les cliniciens à anticiper que dans les nouveaux conseils d'administrations des universités plus nombreux seront les tenants des épistémologies radicalement « objectives », chiffrables et mesurables, que les tenants de l'irréductibilité du roseau pensant subjectif... : Le risque d'attiser la tentation de la survie par les seules neuro-sciences n'est pas à négliger. Il faut sortir la formation des psychologues du gâchis actuel et futur en la « sécurisant » dans des écoles ou instituts : il y va de notre responsabilité,

- à l'égard des étudiants, qu'il faut cesser de leurrer d'études « en psychologie » au profit de parcours réellement formateurs,
- à l'égard des universités en leur permettant de former dans des conditions incontestables des professionnels très qualifiés, et des chercheurs de réputation nationale et internationale.
- A l'égard des pouvoirs publics en proposant une solution rendant cohérent le besoin de psychologues exprimé itérativement avec la garantie d'une formation adaptée aux besoins de la population et moins soumise à la gestion des « grands nombres ».
- à l'égard des psychologues eux-mêmes en cessant de construire en façade l'unité de la profession tout en permettant sa dilution dans des querelles de chapelles universitaires, et une incohérence des formations.

Sauver la psychologie c'est possible dans les mois qui viennent,

mais pas sans un sursaut unitaire, et sans un débat franc sur la formation et les flux : il est à redouter que dans les recompositions inévitables qui se préparent certains choisissent de sauver leurs intérêts immédiats - on a vu ce qu'a donné le non terminé débat sur les psychothérapeutes.

Si la dynamique des années 1980 ne se recompose pas ce n'est pas la loi de 1985 qui sauvera la mise : la longue marche pour ses décrets d'application a montré que de droite comme de gauche on savait faire avec pour ne rien changer à la fragmentation d'une profession, qui n'a pu s'appuyer que sur le recours à la délivrance universitaire du titre pour justifier de son unité et sauver les meubles. C'est cette très mince ligne de défense qui est menacée aujourd'hui de devenir notre ligne Maginot - encore plus si nous la tenons chacun dans notre coin.

Psychologues, mes collègues, ne comptons sur personne d'autres que sur nous et notre créativité. Entre l'enlèvement dans de vieilles querelles, et le compromis qui nous rassemblera pour parler d'une seule voix ; entre la résignation passive et l'idée majeure, qui fut celle de ma génération, que l'éthique de la psychologie supposait son indépendance à l'égard des autres disciplines ; entre la disparition dans « les sciences humaines », ou la soumission aux professions « de santé », donc l'éclatement, et une psychologie riche de sa propre pluridisciplinarité et de sa déontologie, il n'y a que l'épaisseur de notre responsabilité.

JL VIAUX  
4 août 2007



### ***Psychologie à l'Université : un paysage en mutation profonde, des enjeux majeurs pour la discipline***

**A l'issue d'un débat public conduit au pas de charge et du débat parlementaire de l'été la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative « aux libertés et responsabilités des universités » a été publiée au Journal officiel du 11 août 2007.**

L'adoption de la loi continue à susciter bien évidemment débat dans le monde universitaire : des dispositions essentielles concernant le mode de gouvernance des universités (caractéristiques des mandats électifs, composition des conseils, dispositions statutaires relatives aux composantes) ou encore de responsabilités nouvelles en matière budgétaire ou de gestion des personnels vont profondément modifier à terme le paysage universitaire. Elle s'inscrit dans un mouvement de réformes en application (AERES) et à venir.

La loi d'août 2007 et ces réformes concernent les enseignants-chercheurs en psychologie comme elle concerne l'ensemble de leurs collègues universitaires. Mais elle concerne sans doute les psychologues plus que d'autres.

Elle les concerne déjà par les enjeux liés aux modifications des structures internes (UFR), des modalités d'élections au sein des conseils qui vont définir la politique de l'établissement, des

modalités de recrutement des enseignants-chercheurs, des modalités d'habilitation des diplômés et des structures de recherche.

Mais elle les concerne surtout parce que les psychologues sont de façon électorale concernés par

- la régulation des flux : si les dispositions relatives à la sélection à l'entrée en Master 1 a été repoussée sous la pression étudiante, la question reste en suspend quant à ses enjeux et à ses modalités de régulation ;
- la question de l'insertion professionnelle (pour laquelle des dispositions spécifiques sont envisagées par loi) et la qualité de l'encadrement des stages est posée ;
- la conception des dispositifs de formation : formons nous des psychologues ? que des psychologues ? quels enjeux relatifs à la délivrance du titre et à cet égard quelle incidence de la fusion des masters pro et de recherche ?

L'AEP-U s'inscrit dans une démarche de réflexion unitaire avec les praticiens au sein de la FFPP. Outre les positions prises jusqu'ici sur la question de la régulation des flux, elle s'est montrée volontariste sur la question de la VAE en associant à sa démarche les organisations qui ont accepté et sur des points d'accompagnement pédagogique ou de soutien aux enseignants-chercheurs. Elle réunit régulièrement les responsables de diplôme et les directeurs de département ou d'UFR pour leur

permettre de bénéficier des échanges avec leurs collègues d'autres universités.

Dans le contexte actuel, il est temps d'envisager une position nouvelle : approfondir le débat sur les questions essentielles soulevées ci-dessus, favoriser une dynamique collective pour défendre des positions spécifiques au sein de l'Université.

L'AEPU invite donc l'ensemble des acteurs de la vie universitaire à débattre du devenir de la psychologie dans le contexte de la loi d'août 2007. Directeurs d'UFR ou de département, responsables de diplômes, responsables de laboratoires, collègues élus dans les instances sont spécialement conviés à une **journée de débat**

**le 1<sup>er</sup> décembre**  
**Institut de Psychologie, Paris V,**  
**Boulogne-Billancourt**

Ces débats seront introduits par plusieurs intervenants engagés au titre de leur fonction institutionnelle ou au titre de leur action militante.

**Benoît Schneider**  
**Président de l'AEPU**

(l'heure et la salle seront indiquées sur l'agenda du site)

## Publications reçues au siège

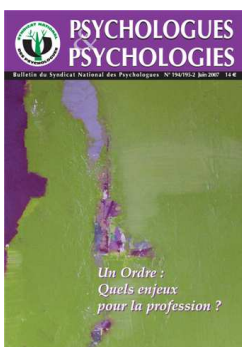


**Enfant roi ou enfant sous contrôle ?**  
*Aujourd'hui, le statut de l'enfant fait débat dans la société : comment le respecter tout en l'éduquant ? Comment préserver sa liberté tout en l'aidant à grandir ? Psychologues et sociologues répondent, non sans quelques passes d'armes, car le sujet reste à la fois passionnant et toujours controversé.*



Ce mois-ci dans  
Le Journal des psychologues  
n° 250, Septembre 2007

**DOSSIER :**  
**Alzheimer : inventer les soins psychiques**



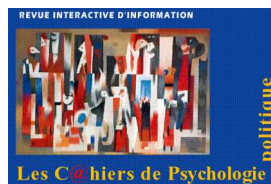
**Un ordre: quels enjeux pour la profession?**

« ...Avec ce dossier, nous souhaitons apporter informations et analyses à tous ceux que l'idée d'un ordre ne laissent pas indifférents, à ceux qui s'interrogent sur la pertinence de mener à bien un tel projet et pourquoi pas aussi, à ceux qui n'y ont encore jamais pensé. Il s'agit d'enrichir en quelque sorte un débat déjà bien amorcé dans la profession... » (extrait MF.Jacqmin)

Parution des  
[C@hiers](http://www.cahierspsychologie.com) de psychologie  
politique

n° 11 de la revue électronique  
en ligne sur :  
[www.cahierspsypol.fr](http://www.cahierspsypol.fr).

Dans ce n° vous trouverez :  
Un dossier sur le caractère  
national  
un débat autour de postions  
de Mme Roudinesco.  
Aussi plusieurs informations  
sur les nouvelles publications  
qui nous sont proches.



**Samedi 29 septembre 2007**  
13h30 à Psychoprat  
Réunion des organisations signataires du code

**Vendredi 30 novembre 2007**  
De 10h30 à 17h  
Réunion du groupe de travail VAE  
Organisé par la Commission pédagogique  
de l'AEPU, le groupe de travail VAE poursuivra sa mise au point  
d'un référentiel Master.  
Participants AEPU, FFPP, AFPTO, AIPPC, SFP, SNP  
Boulogne, salle à préciser

**samedi 1er décembre 2007**  
10h à 17h à Boulogne  
Journée débat  
« la psychologie à l'université »  
Proposée par l'AEPU



**Vendredi 7 décembre 2007**  
**A Boulogne**

De 13h à 15h  
Commission rôle et place du psychologue dans le champ de la  
santé (regroupement psychothérapie + gérontopsychologie)

De 15 à 17h  
Réunion du comité d'organisation des 3e Entretiens  
Francophones de la Psychologie

De 17h à 21h  
Bureau Fédéral élargi

**Samedi 8 décembre 2007**  
De 10h à 17h  
Conseil d'Administration fédéral

## Appel à candidature

### APPEL à CANDIDATURE Président et Secrétaire Général FFPP

Extraits des Statuts de la FFPP :

#### Article 17

**Le Bureau Fédéral** est l'instance exécutive. Il gère au quotidien l'activité de la FFPP conformément à la politique définie par le Congrès et par le Conseil d'Administration Fédéral.

**Il est composé de 4 à 5 membres** élus par le Conseil d'Administration Fédéral dont le président, le secrétaire général, le trésorier et un ou deux vice-présidents.

Le président sortant peut être membre surnuméraire du Bureau Fédéral pendant 2 ans avec voix consultative.

**Le mandat du Bureau Fédéral est de quatre ans, renouvelable une fois, sauf pour les postes de président et de secrétaire général qui ne sont pas immédiatement renouvelables. Le Conseil d'Administration Fédéral élit un an à l'avance le futur président et le futur secrétaire général, qui prennent donc leur fonction un an plus tard.**

.....

#### Article 19

**Le président de la FFPP** est garant des orientations définies par le Congrès. Il fait, avec le Bureau Fédéral des propositions au Conseil d'Administration Fédéral pour la mise en œuvre de ces orientations. Il propose au Bureau Fédéral des actions répondant aux nécessités du moment. Il exerce également une fonction de représentation, aussi bien auprès des instances internationales que dans les actes de la vie civile et en justice. Il peut se faire suppléer par un ou plusieurs membres du Bureau Fédéral pour une mission déterminée. Il peut également se faire suppléer par le président d'une organisation adhérente ou son représentant, pour une question relevant du domaine de compétence de cette organisation adhérente.

La fonction de président peut à leur demande être assurée conjointement par deux personnes qui se seront cooptées : un praticien et un universitaire. Ces deux personnes présentent conjointement leur candidature aux suffrages du Conseil d'Administration Fédéral. Les deux co-présidents élus, assurent l'ensemble des fonctions normalement dévolues au

président et procèdent eux mêmes à la répartition des tâches et responsabilités. Les conditions d'élection, d'exercice et de fin de mandat sont les mêmes que dans le cas d'un président unique. Ils portent respectivement le titre de co-président praticien et de co-président universitaire. En cas de démission ou d'empêchement d'un co-président, cet empêchement s'étend automatiquement à l'autre, et l'élection d'un nouveau président est nécessaire. Une personne ayant assuré une co-présidence peut être candidate à une présidence unique ou à une nouvelle co-présidence, et ce dans les limites de quatre années de mandat au total. Une candidature conjointe peut être présentée concurremment à une candidature unique ou à une autre candidature conjointe..

#### **Secrétaire général**

La fonction n'est pas définie dans les statuts mais on peut la résumer ainsi :

«Le Secrétaire Général a un rôle politique en lien direct avec celui du président.  
Il remplace et représente le président en cas d'indisponibilité ou à sa demande.  
Il a une délégation de signature en l'absence du président.  
Il veille à la bonne exécution des décisions prises dans les instances.  
Il rédige les courriers et prend contact avec les ministères, les organisations etc.  
Il organise les entrevues et les rencontres.  
Il rédige tous les comptes-rendus de réunions de bureau ou de CAF.  
Il a en charge les questions posées par courrier, Internet etc. et répartit celles qui réclament une réponse spécialisée.  
Il organise l'agenda des réunions, manifestations etc. et le diffuse. »

**Les candidatures devront parvenir au siège au plus tard le  
24 novembre 2007  
(15 jours avant la réunion du CAF qui doit examiner les  
demandes et élire le président et le secrétaire général)**

## Article 52: du bon usage du temps?

Depuis le 23 avril 2007 date du report par le Conseil d'Etat du décret d'application de l'article 52 pas grand-chose n'avait filtré du Ministère de la Santé. Les élections, la nouvelle équipe du ministère de la santé, l'été, avaient permis de croire que l'affaire était rendue aux calendes grecques. LA FFPP accompagnée de la SFP s'est tout de même déplacée début juillet au ministère de la santé pour rencontrer le Docteur Matillon remplaçant du Docteur Brunelle. Ce monsieur a très attentivement écouté nos propos, et nous a demandé de lui préciser par écrit comment nous envisagions la suite. Nous lui avons fait parvenir la position suivante :

#### **Propositions de révision de la loi du 9 août 2004, article 52**

La révision de la loi (article 52) doit intégrer la formation universitaire (master de psychologie mention psychopathologie

clinique ou CES de psychiatrie) puis la formation dans un des domaines de la psychothérapie pour toutes les personnes qui voudraient faire usage du titre de psychothérapeute. Cette formation à la psychothérapie relèverait de critères énoncés dans le cahier des charges du décret d'application de cette nouvelle loi (cf. les critères européens de l'EFPA).

Nous sommes pour le moment dans l'attente (attentive et active) de l'évolution de la situation. Nul doute que les choses vont évoluer et qu'une action solidaire de toutes les organisations de psychologues est indispensable.

**Le Bureau Fédéral**



*Claire Meljac dans une tribune libre du numéro 27 de Fédérer interpellait en le questionnant, le marché des enfants précoces. Elle y interpellait tout autant les psychologues que les associations de parents et insistait sur le danger de récupération que cette situation ne manque pas de créer.*

*Dans le numéro 28 de Fédérer, l'ANPEIP association de parents a réagit expliquant et motivant sa démarche. Claire Meljac y était interpellée. Elle donne ce mois-ci sa réponse et*

### REPONSE À MONIQUE BINDA (Fédérer N°28)

Chère Madame,

Je réponds avec un peu de retard à votre lettre, parue dans le numéro 28 de Fédérer. Ce retard s'explique, comme la rédaction du journal l'a signalé, par mon séjour à l'étranger et des liaisons Internet capricieuses.

Pour commencer un court récapitulatif.

J'ai d'abord rédigé un petit « billet d'humeur », comme on les appelle dans la presse, visant à sensibiliser le lectorat du Journal aux dangers de la véritable campagne médiatique dont les « surdoués » (ou enfants à haut potentiel, désignés encore sous le nom d'enfants précoces) sont actuellement l'objet (Fédérer n° 27). Les arguments que je développais ne sont pas nouveaux. J'ai déjà, avec d'autres collègues, écrit plusieurs textes sur le sujet. Un livre, paru il y a quelques mois aux Editions Erès, sous le titre *La Culture des Surdoués ?* rassemble, sur le même sujet, un certain nombre de réflexions provenant d'auteurs issus d'horizons divers.

Nous n'avions pas eu l'honneur, jusqu'ici, de susciter quelque réaction que ce soit de la part des associations oeuvrant dans le champ de la « surdouance ».

Ce mutisme, cette absence totale de discussion ont de quoi surprendre et paraissent lourdement significatifs. Les « militants » de la question restent-ils complètement indifférents aux aspects théoriques et scientifiques de la cause qu'ils défendent ?

Cependant, chère Monique Binda (ANPEIP) mon dernier billet – où j'avais pris l'initiative de mentionner le rôle discutable de certaines associations – a brusquement mobilisé votre plume pour le Conseil d'Administration.

Vous protestez contre ma présentation et affirmez plusieurs faits d'importance. Chacun mériterait d'être longuement discuté. Par exemple, selon vous :

- Les parents s'adressant aux associations de type ANPEIP, ne seraient pas seulement des demandeurs de QI : ils auraient cherché pendant des mois, voire des années, à identifier la cause des difficultés de leurs enfants et n'auraient pas pu bénéficier d'investigations spécialisées.

- ceux qui consultent désireraient « uniquement » (comme vous le dites un peu rapidement car, en la matière, les données à considérer et les mesures à prendre ne sont jamais « uniques »)

une solution aux problèmes présentés par leurs enfants.

Ces faits sont incontestables et personne ne peut soutenir le contraire.

Vous allez même plus loin, avec raison, dans l'expression de vos vœux :

- il faudrait que toutes les difficultés puissent être prises en compte sans attendre que le problème devienne plus sérieux

- les consultants devraient être accompagnés par des spécialistes compétents.

J'applaudis des deux mains à de telles prises de position et je pense que l'ensemble de la profession ferait de même.

Qui pourrait, en effet, vous contredire ? Il n'existe pas en France assez de psychologues bien formés, parfaitement au courant des différentes techniques d'investigation, sachant maîtriser l'examen psychologique et connaissant à fond les différentes facettes des difficultés d'apprentissage. J'œuvre, avec de nombreux collègues pour que cet état des lieux, parfois semblable à celui de la médecine décrite par Molière en son temps, puisse s'améliorer. Nous désirons tous que chaque enfant reçoive l'attention qu'il mérite et que les parents n'entendent pas, en réponse à leurs requêtes légitimes, des propos généraux qui ne s'adaptent pas au cas qui les préoccupe.

Que vient faire alors, dans cet ensemble irréprochable, la figure étrangement privilégiée du « surdoué » dont se réclament certains ? Elle est une parmi cent autres et on se demande pourquoi on fait brusquement appel à cet être, doté de qualités remarquables, qui, par suite d'une chaîne de causalités obscures, serait étrangement atteint de tous les maux : c'est parce qu'il est doué qu'il a des difficultés à apprendre, c'est parce qu'il est doué qu'il n'a pas d'amis, c'est parce qu'il est doué qu'il présente des troubles de l'attention, etc. Aveuglement ? Recherche de prestige ? Errance scientifique ?

Tout psychologue digne de ce nom le sait : en matière de clinique, rien ne se résout en équations simples, la pierre philosophale n'a pas encore été trouvée (elle ne le sera sans doute jamais) et l'explication réductionniste par le QI fait partie des gadgets commodes, sans doute attractifs, mais sans valeur vérifiée.

Il me semblerait donc bien inspiré que, comme vous semblez en avoir l'intention d'après votre courrier, vous rebaptisiez l'association que vous animez avec dynamisme et dévouement. Vous vous sentiriez enfin libre de mener ouvertement la lutte que vous souhaitez, et vous vous trouveriez en mesure, comme vous l'écrivez, de travailler « pour accompagner les parents inquiets devant la souffrance de leur enfant et qui n'ont trouvé ni aide, ni solution ». Ce sera l'occasion d'accomplir « un travail important, sérieux, humain, social et désintéressé » pour reprendre vos propres termes, un travail irréprochable qui ne sera plus désormais basé sur une ségrégation préalable totalement dénuée de sens et prêtant le flanc à des critiques encore plus sévères.

Claire Meljac

### brèves brèves brèves brèves brèves brèves

→ L'assemblée générale de l'EFPA qui s'est tenue à Prague les 9 et 10 juillet 2007 a élu un nouveau président en remplacement de Tuomo Tikkanen (Finlande). Son successeur est Roal Ulrichsen, président de l'association de psychologie danoise. Une partie du comité exécutif de l'EFPA a été renouvelée et Roger Lécuyer a été élu membre de ce comité exécutif.

### brèves brèves brèves brèves brèves brèves

→ Gérard Guingouin, Maître de Conférences à l'université de Rennes 2 a été élu président de la SFP.

→ L'AEPU organise le 1<sup>er</sup> décembre à Boulogne une journée de réflexion sur la situation créée dans l'université par la nouvelle loi et les textes qui ne vont pas manquer de suivre et les conséquences pour les UFR et départements de psycho

## Prévention de la dépression

L'INPES (Institut National Prévention Education Sanitaire) avait convié ce vendredi 29 juin les psychologues ou plutôt leurs représentants, (SFP, SNP, FFPP, SIUEERPP et RNP). Organisations représentées par leurs présidents ou vice présidents. Je représentais la FFPP.

L'objet de la rencontre était de présenter la campagne de prévention que l'INPES a initié sur la dépression. Depuis maintenant trois ans un comité de rédaction du guide « la dépression, en savoir plus pour en sortir », a réfléchi aux contenus à destination du grand public. Ce comité est composé de professionnels de la santé mentale, de représentants d'associations d'usagers, un ensemble plutôt diversifié de compétences. Jérôme Lucas a représenté la FFPP depuis le début des travaux.

Le comité de rédaction au terme de son travail est donc en mesure de présenter le guide diffusé aux professionnels et au grand public. Ce guide est un des maillons du « programme d'information sur les troubles dépressifs. »

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du plan santé mentale qui prévoit de mettre en œuvre des campagnes d'information du grand public entre 2006 et 2009.

Les objectifs de l'INPES sont donc de santé publique : il s'agit « de faire prendre conscience de la gravité de la maladie, d'améliorer la connaissance de la maladie et des traitements et de faciliter le dialogue et l'échange avec les proches et les professionnels de santé. » Nous ne discuterons pas ici du concept de maladie mais nous le soulignons.

Le dispositif d'information prévu entre septembre et novembre 2007 est à destination du grand public (guide d'information gratuit, site internet, campagne TV et radio, dispositif de relations presse). Mais aussi vers les professionnels de santé avec un dispositif global. L'INPES veut s'appuyer en recueillant un large consensus, sur les professionnels et les représentants d'associations d'usagers qui doivent relayer la politique de prévention déployée dans le système de soin actuel.

En ce qui concerne la FFPP, il nous semblait logique d'aller au bout d'une démarche commencée il y a trois ans. Pas question de laisser le champ libre de la prévention psy dans une époque particulièrement troublée des prises en charge psy ou l'absence de visibilité des psychologues (voir le dernier plan santé mentale) est inquiétante dans un contexte politique très troublé sur la question du titre de psychothérapeute. (article 52 avec lobbying des psychothérapeutes).

L'objet de la rencontre était d'informer du contenu du guide (rédaction finale en cours), et d'entendre les commentaires que nous avions à faire pour éventuellement les intégrer à la version finale.

Quelques propositions intéressantes ont ainsi pu être faites par l'ensemble des organisations présentes où sans rentrer dans le détail des discussions nous étions d'accord sur la manière de formuler nos attentes. En sera-t-il tenu compte ? Nous le verrons lors de l'édition du guide.

Sur la rubrique choisir son praticien nous avons veillé à introduire la notion de différenciation dans les méthodes pratiquées par les praticiens.

Enfin nous avons souhaité que la notion de secret et de confidentialité soit présente ce qui n'était pas le cas. Soulignons que les professionnels concernés par cette brochure sont les psychologues, psychiatres, médecins généralistes. Les psychothérapeutes ne sont pour le moment pas indiqués puisque le décret d'application de l'article 52 n'est pas paru.

Notons aussi qu'il y a quelques années il aurait été problématique pour la profession de participer à ce genre d'initiative tant le principe de l'autonomie professionnelle est à préserver. Il faut souligner l'extrême prudence de l'INPES à déployer et à recueillir l'accord des différents acteurs sur ces questions de prévention. Les mouvements qui ont traversé ces dernières années le petit monde des psy semble avoir produit les effets escomptés : on reste très vague sur la formulation, l'idée générale étant de faire consensus... Il n'empêche que les psychologues dans cette plaquette sont reconnus comme des partenaires à part entière dans la prise en charge et leur formation de haut niveau est prise en compte. Il n'empêche également que les consulter en libéral n'est pas accessible à tous, ce que nous n'avons pas manqué de souligner.

Il est intéressant de faire le lien avec les recommandations professionnelles de la HAS présentées en juin sur l'épisode dépressif caractérisé où les psychologues sont également présentés comme des partenaires à part entière avec les médecins généralistes et les psychiatres. Les méthodes psychothérapeutiques mentionnées restent suffisamment vastes pour que chaque champ théorique soit représenté.

La version finale sera présentée aux professionnels de santé le lundi 8 octobre. La FFPP y sera

Brigitte Guinot



## Psychologie & Psychopathologie de l'enfant

**11, 12 & 13 octobre 2007**  
**Paris - Palais de la Mutualité**

Inscrivez vous à

**L'événement professionnel et culturel de la rentrée !**

**Les fondamentaux revisités**

**Les pratiques analysées**

**La clinique discutée**

### Tarifs & Inscriptions

Membre FFPP ou association fédérée : **125 euros**

- Individuel : **155 euros**
- Formation continue : **290 euros**
- Étudiant (moins de 26 ans) : **65 euros**

### → Tarif de groupe

5 inscriptions groupées = 4 inscriptions payantes  
+ 1 invitation

### → Tarif journée seule

Inscription sur place : **70 euros**

### → Tarif table ronde seule

Inscription sur place : **10 euros**

Pour toute demande d'informations complémentaires :

Colloque Psy Enfant 2007

92 rue du Dessous des Berges 75013 Paris

Tél/fax : 33 (0)1 43 47 20 75

Site : [www.psy-colloque-2007.org](http://www.psy-colloque-2007.org)

E-mail : [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Le groupe de travail des psychologues constitué des représentants des organisations membres de l'EFPA, exerçant en milieu scolaire, a mené des années durant une réflexion pour promouvoir ce domaine de la psychologie et ses psychologues. La France y était représentée et y a participé activement. La mise en place du diplôme européen pour tous les psychologues (Europsy) a encouragé la Task Force éducation à ne pas s'écarter du schéma de la formation qui était en train de se mettre en place et à clore provisoirement son travail. Parallèlement à l'EFPA, l'ISPA (Association Internationale des Psychologues Scolaires) établissait des échanges professionnels entre ses membres individuels. Lors de son 16ème congrès l'ISPA décide qu'une Fédération européenne devait se bâtir et qu'elle pourrait être un sous groupe de l'EFPA. Les présidents des deux organisations (EFPA, ISPA) se sont rencontrés et ont provoqué une réunion pour étudier la faisabilité du projet. C'est en marge du congrès de Prague et de l'Assemblée générale de l'EFPA en juillet 2007 qu'a été décidée la mise en place d'un réseau des psychologues (NEPES : Network of European Psychologists' associations in the Educational System) sous la houlette de

l'EFPA : le réseau y est partie intégrante, sous l'autorité du Comité exécutif de l'EFPA et celle de son Assemblée générale.

Dès l'annonce de cette réunion, la FFPP dans l'esprit d'ouverture dont elle se fait un principe prit contact avec Richard Redondo président de l'AFPS (Association Française des Psychologues Scolaires) pour lui proposer une association de travail (contrat qui fut conclu). La France membre de l'EFPA fut représentée par Roger Lécuyer et Marie Jeanne Robineau à la réunion du NEPES en juillet à Prague à laquelle ils avaient associé Francine Corman (membre de l'AFPS). Ainsi, officiellement l'EFPA a eu confirmation du mandat que la FFPP donnait à l'AFPS représentée là par Francine Corman qui devient la déléguée officielle de la FFPP dans le secteur EN de l'EFPA. Le projet NEPES a été présenté à l'AG de l'EFPA qui a donné son aval. Francine Corman communiquera les documents émanant du NEPES etc. à la FFPP. La commission FFPP a à mener sur chaque dossier avec Francine Corman et par ricochet avec l'AFPS un travail pour définir la position française en la matière.

**MJ.Robineau**

### **NEPES (Network of European Psychologists in the Educational System)**

Tuomo TIKKANEN nous a présenté la structure :

- Un comité directeur composé de 5 à 10 membres dont un représentant de l'ISPA
- Un réseau internet composé d'un membre par pays d'Europe (34 bientôt puisque la Bulgarie et la Slovénie rejoignent l'EFPA)
- Un groupe d'experts dont les membres seront choisis en fonction de leurs compétences et leur champ d'expertise selon les besoins. Ils n'appartiendront pas obligatoirement au réseau.

Marianne KANT SCHAPS à l'initiative de ce projet, riche de son expérience au sein des écoles européennes à Bruxelles auprès d'une population d'enfants de diverses origines et cultures pour qui cela ne semble pas aller de soi d'intégrer toutes ces influences et devenir « européen », insiste sur l'importance de la présence de psychologues dans le système éducatif et qu'ils bénéficient d'un haut niveau de formation afin d'être en mesure d'intervenir au mieux dans ce nouveau contexte. Pourtant, au niveau européen, la nécessité de la psychologie à l'école n'est pas du tout évidente à l'heure actuelle, d'autant qu'elle ne l'est pas dans tous les pays appartenant à la communauté.

La création de ce réseau au sein de l'EFPA permettra de développer la communication des psychologues de l'éducation en Europe, d'en identifier les différents fonctionnements et en faire émerger les expériences les plus intéressantes. En tant qu'interlocuteur privilégié auprès des responsables européens, NEPES pourra apporter des propositions constructives ; ce qui contribuera à la reconnaissance de notre profession.

Mr SCHEFTLEIN, responsable européen a présenté l'intérêt croissant des responsables européens concernant les domaines de l'éducation et de santé mentale. Il a présenté en quelques chiffres la situation actuelle et l'inquiétude concernant la santé mentale en Europe : augmentation du nombre de suicides, dépressions etc.... De ce constat, les analyses montrent l'importance de développer la qualité des soins aux malades mais aussi de développer en général la promotion du « bien être ». Cela ne concerne donc pas seulement les secteurs de santé mais bien tous les secteurs. L'apport des psychologues de l'éducation y sera pris en compte. Le rôle de la Communauté Européenne qui, si elle n'a pas à se substituer aux politiques des états qui ont la responsabilité de gérer ces questions, peut aider à coordonner recherches et actions politiques dans ce domaine.

Me Sylvia BINGER, conseillère pédagogique, nous a présenté le fonctionnement du site interactif européen auxquels de nombreux enseignants sont déjà connectés. Les bénéficiaires de ce dispositif sont nombreux à tous points de vue.

Puis, une réunion a suivi avec seules les personnes intéressées par ce projet dont l'objectif était de recueillir les candidatures au "steering group" (comité directeur). Helen BAKKER nous a fait part du soutien de l'ISPA à ce projet.

L'AFPS sollicitée par la FFPP, membre de l'EFPA, y sera représentée par Francine Corman au comité directeur. Elle contribuera en liaison avec la FFPP à la définition des positions françaises sur le sujet et s'est engagée à fournir un compte rendu des réunions aux organisations qui en feront la demande puisqu'elle sera au NEPES le seul représentant français.

Prochaine réunion du comité directeur les 19 et 20 octobre 2007

PRAGUE le 6 juillet 2007 Congrès de l'EFPA -  
**Francine CORMAN**

**Réglementer la déontologie:  
Pourquoi? Comment?**

**18 contributions**

**En téléchargement sur le site  
à partir d'octobre.**

**Version papier possible sur demande.  
En faire la demande au siège**



*Le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline*

**ÉDITION SPÉCIALE N° 1-2007**

# rejoignez la FFPP

## Responsable

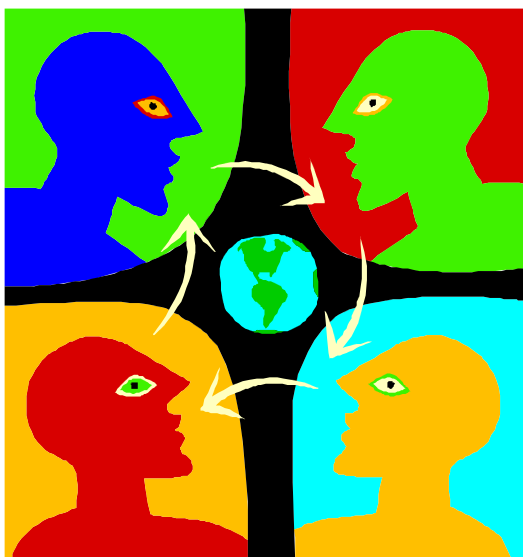
- La FFPP a le courage de dire que l'on met trop de psychologues sur le marché du travail. Et que c'est une catastrophe pour la profession et la discipline.
- Elle prend position à chaque nouvelle version du projet de décret d'application de l'article 52, soucieuse de la protection du public.
- Elle n'hésite pas à poser les questions et à mettre au travail des solutions, sur l'évolution nécessaire de la profession dans le secteur de la santé.
- Elle anticipe la qualification européenne unifiée pour les psychologues en préparant activement pour 2008 la certification Europsy.
- Elle accompagne les grandes questions liées à l'exercice de la psychologie sans langue de bois : déontologie, exercice professionnel.
- Elle a lancé en 2006 un service d'assistance juridique pour ses membres.

## Dynamique

- En moins de quatre ans, elle a déjà à son actif trois grands colloques (entretiens de la psychologie 2004, 2006), colloque sur l'intelligence de l'enfant en 2005.
- Elle boucle le quatrième colloque francophone : « psychologie et psychopathologie de l'enfant » qui aura lieu les 11, 12, 13 octobre au Palais de la mutualité à Paris.
- Les prochains Entretiens de la psychologie seront des Entretiens francophones, organisés conjointement avec les Fédérations belge et suisses des psychologues (du 3 au 5 juillet 2008).
- Des journées nationales et régionales sont régulièrement organisées en lien avec les préoccupations de la profession et de la discipline.
- Fédérer, le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline présente chaque mois des thèmes qui concernent l'ensemble de la profession : une information précise et rapide.
- Un site Web de plus en plus fréquenté, un forum participatif, des informations en temps réel sur l'actualité de la profession.
- Les coordinations régionales se développent activement et avec enthousiasme.
- Elle met en place pour la rentrée 2007 des programmes de formations spécifiques pour les psychologues en lien avec leurs préoccupations.
- Elle intervient dans tous les groupes de travail de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) qui regroupe plus de 200000 psychologues dans 33 pays, et dont la FFPP est le membre officiel pour la France.
- Elle est associée à la Commission Internationale des Tests (ITC)
- Elle a contribué à obtenir que le congrès de l'association internationale de psychologie appliquée se tienne à Paris, conjointement avec les Entretiens de la psychologie, en 2014 à Paris (5000 participants attendus).

## Fédératrice

- Praticiens et Universitaires ont choisi d'avancer ensemble pour donner à la profession et à la discipline une lisibilité et une visibilité à la hauteur des enjeux qui les traversent.
- De nombreuses organisations et de nombreux membres individuels ont décidé de continuer le mouvement fédératif malgré l'abandon d'organisations fondatrices : la FFPP vit et se développe, en continuant à œuvrer pour un rassemblement nécessaire.
- Dans toutes ses commissions de travail, elle invite systématiquement les organisations nationales non membres au même titre que les organisations membres.
- De plus en plus d'organisations régionales adhèrent à la FFPP (deux adhésions de plus en 2006, une qui l'a votée en 2007, trois autres qui l'envisagent sérieusement).
- Lors des journées du Forum des Psychologues en Avignon (novembre 2006) elle a lancé un appel vers les autres organisations pour parler d'une seule voix, qui a été suivi d'effet puisque de nouveau un travail commun se remet en place.
- Elle collabore avec les revues Sciences Humaines, Bulletin de Psychologie, le Journal des Psychologues
- Elle coopère régulièrement avec des associations d'usagers, de protection du public, d'organisations antisectes.



## Pour toutes ces raisons : Rejoignez la FFPP !

### Conditions d'adhésion

- Être psychologue (n° ADELI ou Diplômes)
- Ou enseignant-chercheur ou chercheur en psychologie (copie de bulletin de salaire)
- Montant de la cotisation individuelle
- Première adhésion : 65 euros
- Première adhésion fin d'année (15 mois) : 100 euros
- Adhésion individuelle (renouvellement) : 100 euros
- Etudiants (master 1 et 2), Personnes non imposables : 35 euros sur justificatif
- Retraités : 70 euros

### Abonnement papier

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline !  
Parution 10 n° dans l'année

(Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.)

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.

30 euros pour les non adhérents prix au n° 3 euros

